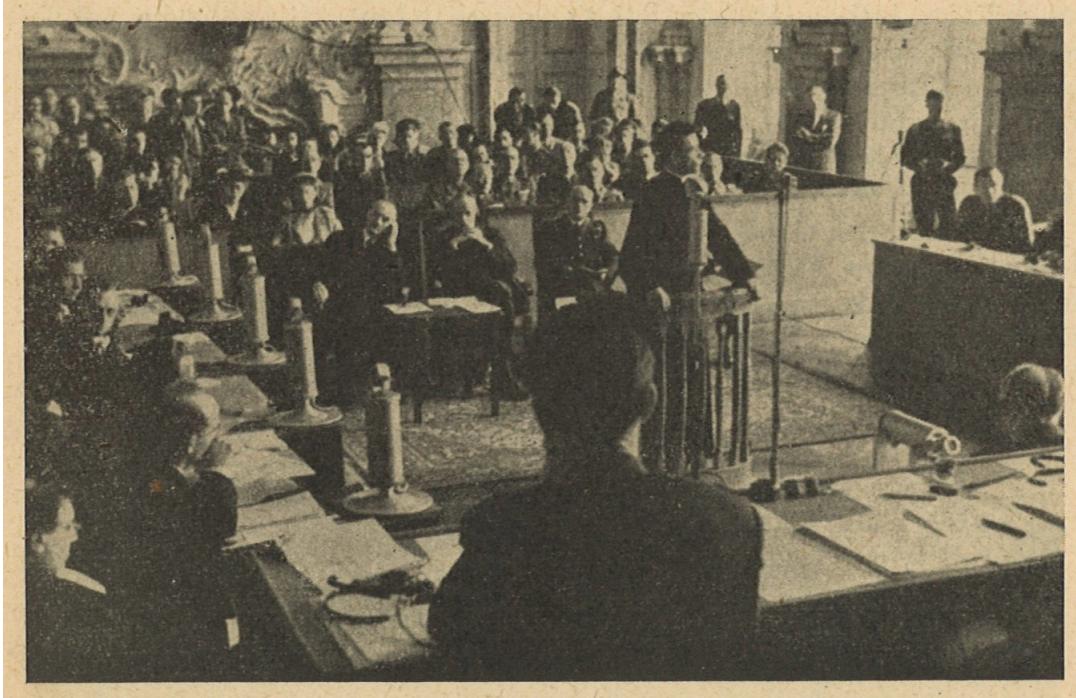


LA FIN DE LA SHOAH ET DE L'UNIVERS CONCENTRATIONNAIRE NAZI SURVIVRE. TÉMOIGNER. JUGER (1944-1948)



**Déposition de l'abbé Joseph de La Martinière au
procès des gardiens du camp d'Hinzert, Tribunal
Général de Rastatt, 18 juin 1948.**

Photographie de presse, brochure « La France en Allemagne », juin 1948.

Ressources

EDUSCOL

Enseignement et formation Scolarité de l'élève et diplômes Vie des écoles et des établissements

Sommaire

Session 2025-2026

Découvrir un lieu de mémoire et travailler en partenariat

Ressources pédagogiques et documentaires

À consulter

Dans la même rubrique

80e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire

Algérie 1962 – France 2022 : enseigner la fin de la guerre et ses enjeux mémoriels

Session 2025-2026

Thème du concours

Le thème de la session 2025-2026 du Concours national de la Résistance et de la Déportation est « **La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger (1944-1948)** ».

Télécharger la [lettre de cadrage](#) qui propose une analyse du thème de l'édition 2025-2026 du concours rédigée par Vincent Duclert, inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche et président du jury national du CNRD, et des [éclairages](#) rédigés par des historiens.

Ces textes servent de support à la [brochure pédagogique](#) qui a été coordonnée par la Fondation pour la mémoire de la Shoah et la Fondation pour la mémoire de la Déportation en lien avec les partenaires du concours.

Concours National de la Résistance et de la Déportation

Présentation

Présentation générale

Sessions précédentes



Concours national de la Résistance et de la Déportation 2025-2026



Accédez en un clic
à des ressources documentaires identifiées ainsi

- Zooms ou liens vers des ressources en ligne
- Liens vers des ressources en ligne

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

CNRD 2025-2026

LA FIN DE LA SHOAH ET DE L'UNIVERS CONCENTRATIONNAIRE NAZI

SURVIVRE • TÉMOIGNER • JUGER (1944-1948)

Fondation pour la Mémoire de la Shoah

Fondation pour la Mémoire de la Déportation

Brochure coordonnée par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et la Fondation pour la Mémoire de la Déportation

<https://eduscol.education.fr/3815/participer-au-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>

<https://www.fondationshoah.org/brochure-cnrd-2025-2026/#page/1>

Ressources



MUSÉE DE LA RÉSISTANCE 1940-1945 EN LIGNE

Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas Charles de Gaulle

fondation de la résistance

EXPOSITIONS MÉDIAS LIEUX PERSONNES ÉVÉNEMENTS ILE-DE-FRANCE OUTILS ET RÉSSOURCES

ESPACE PÉDAGOGIQUE CNRD

Voir le bloc-notes (0)

4- Concours national de la Résistance et de la Déportation

Choisissez un concours



2025-2026 LA FIN DE LA SHOAH ET DE L'UNIVERS CONCENTRATIONNAIRE NAZI : SURVIVRE, TÉMOIGNER, JUGER (1944-1948)

Brochure nationale



Textes officiels

Page Eduscol

Lettre de cadrage

Ressources nationales

Brochure numérique coordonnée par la FMS et la FMD

Fondation pour la mémoire de la Shoah

Fondation Charles de Gaulle

Concours national de la Résistance et de la Déportation

2026

La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi

Survivre, témoigner, juger (1944-1948)



A l'audience du Tribunal Général M. l'abbé de La Martinière dépose comme témoin au procès des gardiens du camp d'Incert.

DOCUMENTS



1

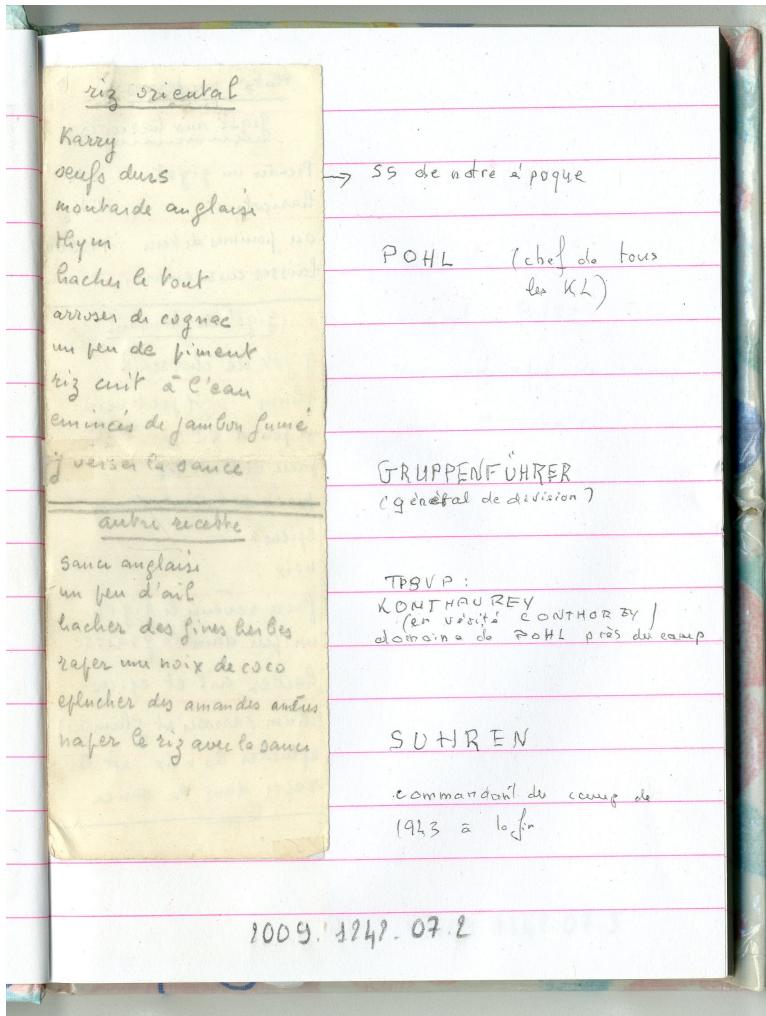
https://www.museedelaresistanceenligne.org/pedago_espace.php?pave=4&concours=a

<https://hg.ac-besancon.fr/2025/12/03/la-fin-de-la-shoah-et-de-lunivers-concentrationnaire-nazi-survivre-temoigner-juger-1944-1948/>

Adage

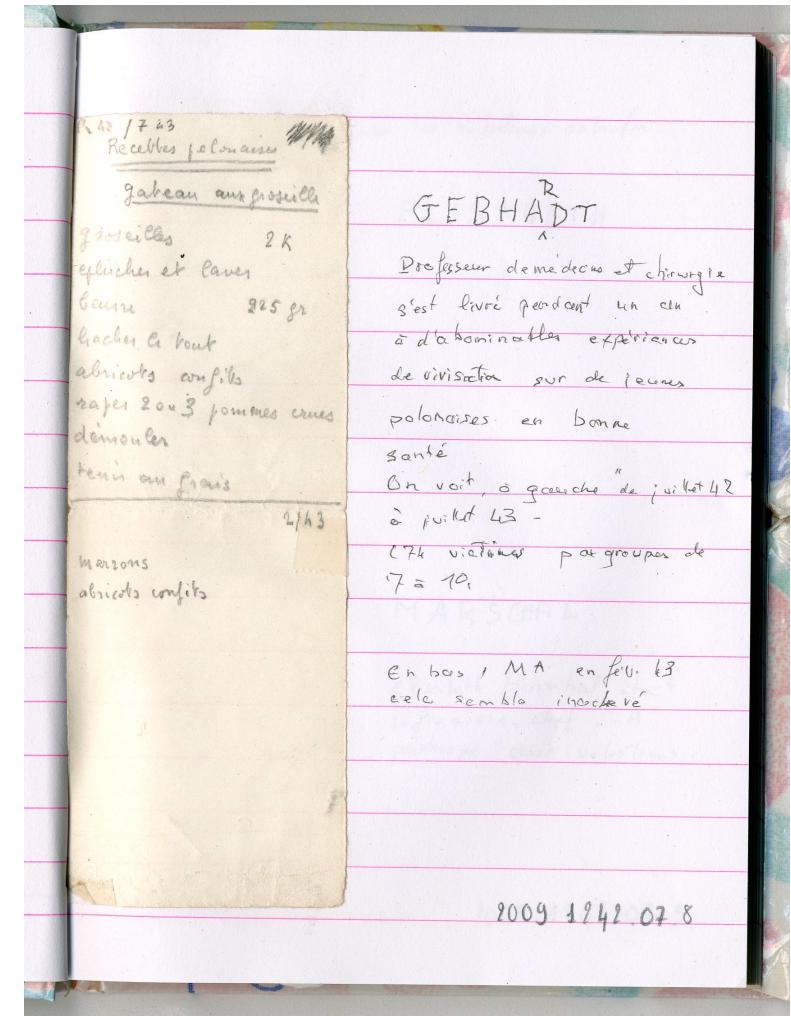
The screenshot shows the Adage platform interface. At the top, there is a blue header bar with the ADAGE logo, navigation links (Etablissement, Projets EAC, pass Culture, Aide, Mon compte), and user status (RÉDACTEUR DE PROJET, DÉCONNEXION). Below the header, the main content area is titled "Volet culturel du projet d'établissement" for the 2025-2026 academic year. A search bar is present, along with a "Rechercher un projet" button. The interface features three main categories: "Enseignements artistiques" (1 item), "Appels à projets et dispositifs" (5 items), and "Autres projets" (1 item). A modal window is open, showing a search dropdown with "cnrd" typed in, and a button labeled "Annuler". At the bottom, there is a footer bar with the text "Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD)" and "Appel à projets du 11/09/2025 au 30/01/2026".

Les recettes subversives de Germaine Tillion



**Recettes en acrostiche
composées
clandestinement par
Germaine Tillion. Les
premières lettres
indiquent les noms des
principaux gardiens du
camp de concentration
de Ravensbrück.**

© Musée de la Résistance et de la
Déportation



LA FIN DE LA SHOAH ET DE L'UNIVERS CONCENTRATIONNAIRE NAZI

SURVIVRE. TÉMOIGNER. JUGER

(1944-1948)



23 juillet 1944 : entrée de l'Armée rouge
à Maïdanek

Fin de la guerre (1944 – mai 1945)

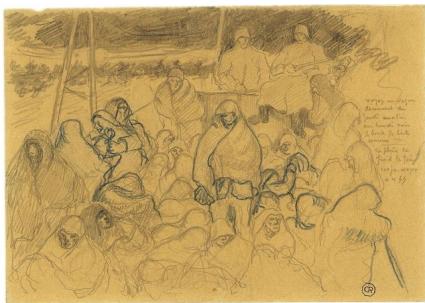
1. 1944 – été 1944 : l'intensification

Arrivée d'un convoi de Juifs hongrois à Auschwitz, mai 1944
Album d'Auschwitz dit « de Lili Jacob »
© Yad Vashem



2. Automne 1944 – printemps 1945 : le reflux

Léon Delarbre,
Voyage de Dora à Bergen Belsen, avril 1945
© Musée de la Résistance et de la Déportation



10 décembre 1948 : Déclaration universelle des Droits de l'Homme

Sortie de guerre (mai 1945 - 1948)

1. Printemps – été 1945 : les retours



Mission Marchand,
retour à Besançon
des déportés
d'Allach, mai 1945
© Musée de la
Résistance et de la
Déportation

2. Automne 1945 - 1948 : le droit (international)



Recette en acrostiche au nom de Suhren et photographie des accusés au procès de Hambourg, 1946.
© Musée de la Résistance et de la Déportation

SURVIVRE

Témoignage de Denise Lorach recueilli le 22 avril 1988 par François Marcot

**TÉMOIGNAGE DE DENISE LORACH RECUEILLI
LE 22 AVRIL 1988 PAR FRANÇOIS MARCOT**

VERBATIM

Bergen-Belsen : survivre à la fin l'univers concentrationnaire

"Un sentiment d'abandon"

Le retour en France

"Ne pas témoigner serait trahir"

VERBATIM

“

< >

0 0 0 0

Témoignage de Denise Lorach recueilli le 22 avril 1988 par François Marcot

François Marcot : Et, et à ce moment-là, vous aviez envie de vivre encore ?

Denise Lorach : Oui, bien sûr. Mais mon cas est un peu spécial parce que moi, j'avais un enfant. Et ma terreur pendant toute cette déportation a été de mourir avant lui ou de le voir mourir avant moi. Alors, il était essentiel de vivre ou de mourir ensemble. Et nous n'étions pas sûrs de mourir ensemble.

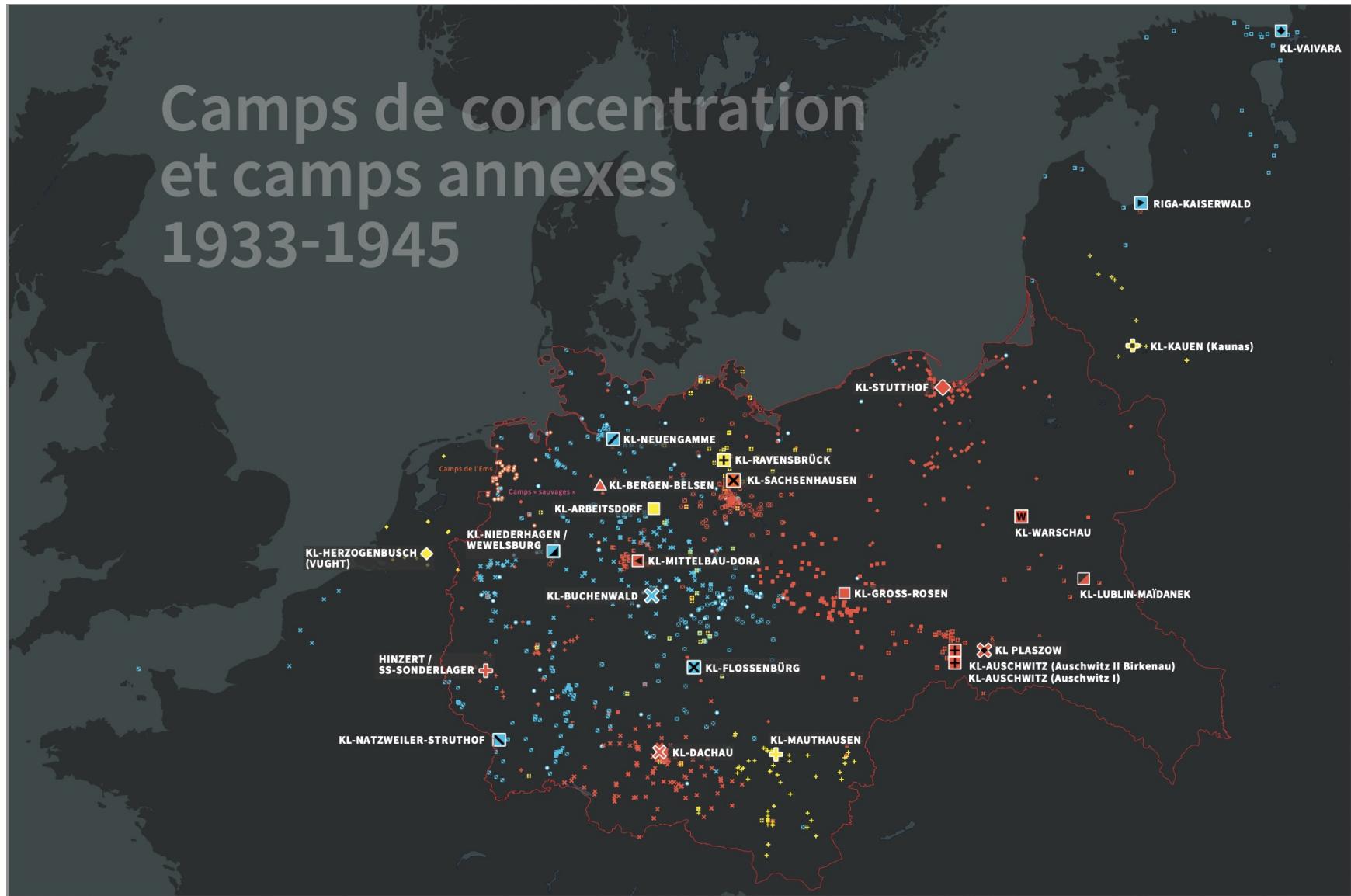
François Marcot : Et pour vos camarades déportés, vous aviez l'impression que, pour eux, la mort était proche, certaine, probable, indifférente ? Quel rapport y avait-il avec la mort ?

Denise Lorach : Je crois que nous avions une sensibilité terriblement émoussée et que l'on arrivait, me semble-t-il, à ne plus avoir peur de la mort parce que nous n'étions — au moins pour un certain nombre — beaucoup moins rattachés à nos familles que nous l'étions dans les premiers temps de la captivité. Le passé s'éloignait. Le présent seul nous occupait. Le présent, c'était la minute qu'il fallait vivre, au cours de laquelle il fallait survivre. Le plus important, c'était de survivre. Et ce que nous demandions surtout, c'est de connaître la victoire, la défaite de l'Allemagne et être assurés de mourir chez nous. Mais nous étions beaucoup plus...

François Marcot : C'était ça, l'avenir ?

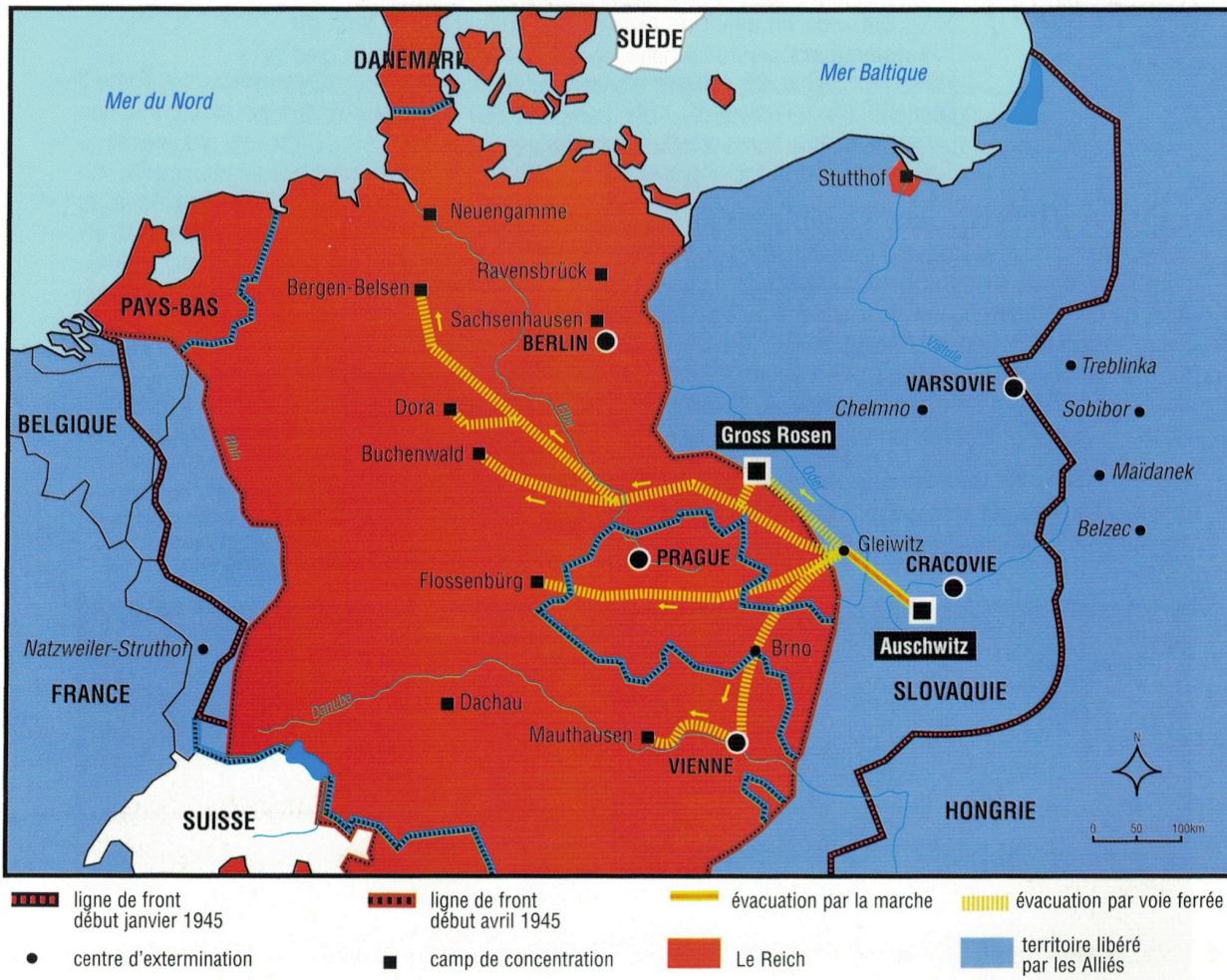
Denise Lorach : Nous ne pensions pas — enfin, en ce qui me concerne — je ne croyais pas que nous survivrions longtemps. Je croyais que nous étions trop épuisés.

Camps de concentration et camps annexes 1933-1945



ÉVACUATIONS DES CAMPS DE L'EST (janvier-février 1945)

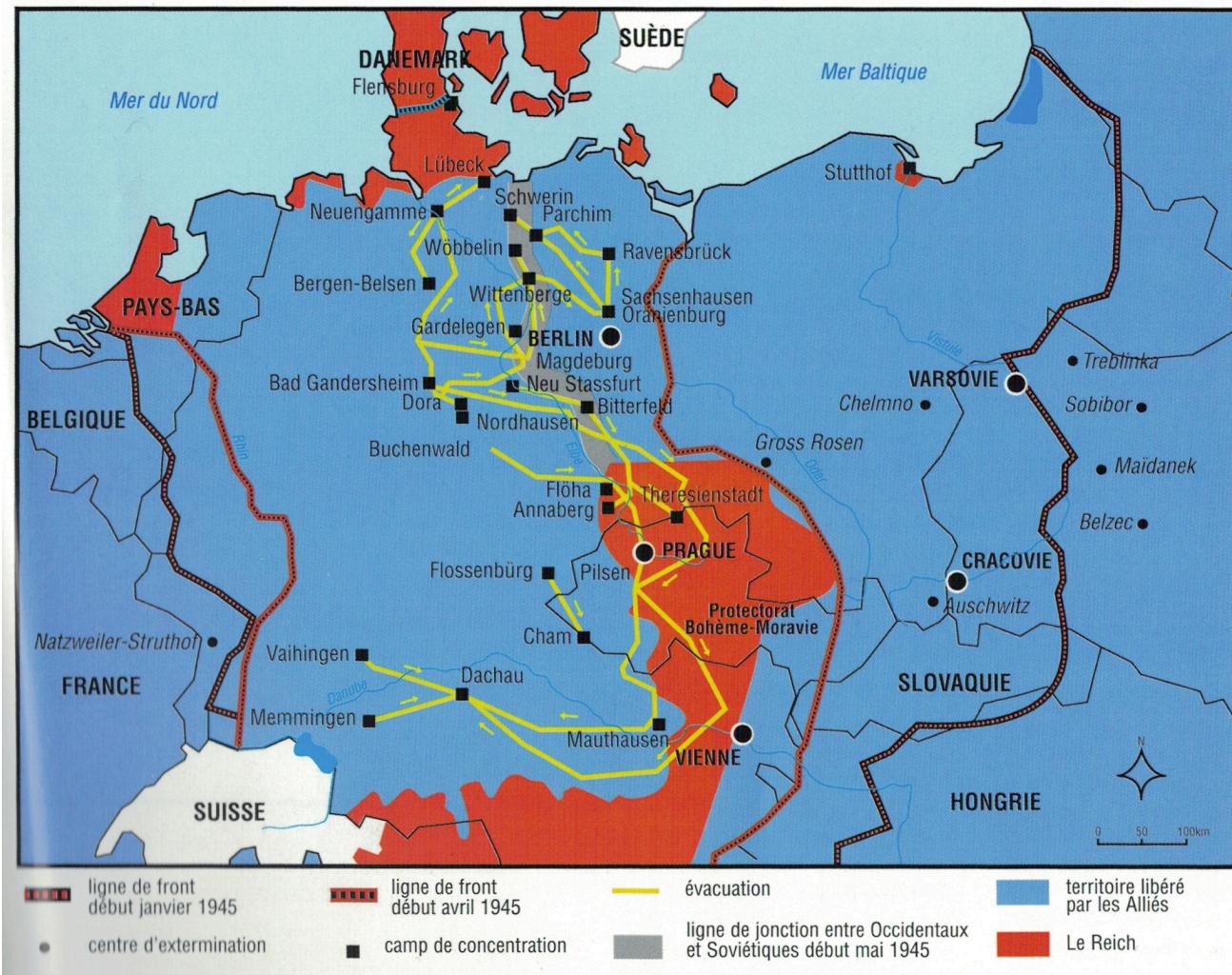
© La Coupole, Centre d'histoire et de mémoire du Nord-Pas-de-Calais



Cartes extraites de
Thomas Fontaine,
*Déportations et
génocide. L'impossible
oubli*, Tallandier-
FNDIRP, 2009

ÉVACUATIONS DES CAMPS DE L'OUEST (avril-mai 1945)

© La Coupole, Centre d'histoire et de mémoire du Nord-Pas-de-Calais



Cartes extraites de
Thomas Fontaine,
*Déportations et
génocide. L'impossible
oubli*, Tallandier-
FNDIRP, 2009

Témoignage de Denise Lorach recueilli le 22 avril 1988 par François Marcot

François Marcot : Et ce qui est curieux... Vous, vous l'avez ressenti : la joie n'est pas arrivée avec les Alliés. Pourquoi ?

Denise Lorach : Pourquoi ? Il y avait trop de morts. Nous n'avons pas connu, nous, toutes les exécutions qui ont eu lieu, des malheureux qu'on avait tués au bord des routes, de ceux qu'on a exécutés au lance-flammes, de ceux qu'on a tués par rafales de mitrailleuses dans des carrières. Nous ne l'avons pas su. Mais nous, nous avons vu les morts autour de nous. Vous savez qu'il y avait treize mille morts sur la terre de Bergen-Belsen quand le camp a été libéré et qu'il y en a eu encore un nombre au moins aussi grand, si ce n'est plus, après. Et dans le train dans lequel nous errions, on balançait tous les jours les morts. Par conséquent, la mort était constamment présente.

La fin des camps de concentration et des centres de mise à mort nazis

Chronologie (1944-1945)

Maïdanek – 23 juillet 1944 L'Armée rouge investit le centre de mise à mort de Lublin-Maïdanek (Pologne). Les Soviétiques découvrent aussi fin juillet 1944 le site de Treblinka (Pologne).	Auschwitz – 27 janvier 1945 Les troupes soviétiques entrent dans le complexe d'Auschwitz en partie évacué depuis la fin de 1944.	Buchenwald – 11 avril 1945 Les troupes américaines entrent dans le « petit camp » de Buchenwald.	Bergen-Belsen – 15 avril 1945 Les Britanniques investissent le camp de Bergen-Belsen.	Ravensbrück – 29 et 30 avril 1945 Les troupes soviétiques entrent dans le camp de Ravensbrück.
Natzweiler-Struthof – 25 novembre 1944 Découverte du camp du Struthof (Alsace) par les troupes américaines.	Vaihingen – 7 avril 1945 Découverte par les troupes de la Première armée française du camp de Vaihingen.	Ohrdruf – 12 avril 1945 Les troupes américaines découvrent le camp d'Ohrdruf et visite d'Eisenhower.	Dachau – 29 avril 1945 Les troupes américaines发现 Dachau.	Mauthausen – 4 et 5 mai 1945 Le Comité international puis les Américains libèrent le camp de Mauthausen (Autriche).

Témoignage de Denise Lorach recueilli le 22 avril 1988 par François Marcot

François Marcot : Et l'arrivée de l'Allié, des Alliés, des Anglais là, concrètement, ce n'était pas la délivrance ? Vous ne l'avez pas vécu comme une délivrance ?

Denise Lorach : Moi, je ne l'ai pas connue, la libération par les Anglais. Et je crois surtout... et ça a été le cas, moi, j'ai été libérée par les Soviétiques et je pensais que les Anglais avaient fait mieux que les Soviétiques. Et les Américains n'ont pas fait mieux non plus que les Anglais. Les Américains ont cloîtré nos camarades dans les camps, ils les ont empêchés de sortir. Il y avait cette épidémie de typhus qui ravageait l'Allemagne. Alors, on avait peur de la contamination. Et ceux qui ont pu s'échapper sont arrivés sur les aéroports. Et sur les aéroports — ça a été notre cas aussi — il n'y avait pas d'avions pour eux. Comme nous n'avions pas eu d'avion, nous sommes rentrés en wagons à bestiaux.

Témoignage de Denise Lorach recueilli le 22 avril 1988 par François Marcot

François Marcot : Si je comprends bien, au fond même, même au moment de l'arrivée des Alliés, c'est encore le sentiment d'abandon qui, que vous avez trouvé ?

Denise Lorach : Oui, tous, je crois. Tous. Je crois. Qu'elle que soit l'origine des déportés, ils ont une impression d'abandon. Je ne comprends pas comment les Alliés, qui ont d'abord négligé tout ce qu'on a pu leur apprendre sur les camps, n'ont pas prévu des missions sanitaires pour la libération des camps. Il ne s'agissait pas de troupes, il s'agissait de quelques camions avec quelques médecins, quelques infirmiers qui auraient pu soigner ces malheureux qui avaient... Vous savez, ce dont nous avions besoin, ce dont nous rêvions, c'est d'un lit avec des draps et puis un potage de légumes. C'est tout ce que nous demandions. Ça n'était pas impossible à organiser. Et puis le retour. Le retour rapide parce que nous avions une peur affreuse de mourir en Allemagne, parce que nous pensions, comme je vous le disais, que la mort était sur nous et que la mort allait nous atteindre. Et nous ne voulions pas mourir en terre allemande. Et nous avons mis quatorze jours pour rentrer en wagon à bestiaux depuis Leipzig et notre hantise chaque jour était de se dire : « Quand passerons-nous la frontière ? » Et quand nous l'avons passée, cette frontière, même avant d'avoir retrouvé nos familles, nous étions déjà soulagés. Nous sommes en France !

Témoignage de Denise Lorach recueilli le 22 avril 1988 par François Marcot

Denise Lorach : Chez les Français, vous me demandiez mon sentiment, le premier médecin français que j'ai vu et auquel — nous avions très peur d'être tuberculeuses et moi en particulier étant donné la promiscuité et la mort par le typhus, mais aussi par la tuberculose qui s'est prolongée après. Et le premier médecin français que j'ai vu, qui était un ami de la famille et auquel j'ai dit : « Alors, je survivrai ? ». Il a hoché la tête, il m'a dit : « Les déportés rentrent avec une apparence de santé ». Trois mois après, ils nous claquent dans les mains. J'ai compté les trois mois. J'ai survécu aux trois mois. Et puis, j'ai été terriblement fatiguée par la suite et j'ai revu un autre médecin auquel, me sentant mieux, ayant été bien soignée, j'ai raconté cette histoire et il a eu la cruauté de me répondre : « Mais c'est toujours vrai, j'ai toujours des déportés qui me claquent dans les mains, sans que je comprenne pourquoi ». Vous voyez que l'accueil n'a pas été toujours aussi chaleureux, aussi... Il y a un manque de sensibilité, je crois.

TÉMOIGNER

Témoignage de Denise Lorach recueilli le 22 avril 1988 par François Marcot

François Marcot : Vous, Denise Lorach, vous êtes évidemment particulièrement impliquée au Musée de la Résistance et de la Déportation [de Besançon], c'est vous qui en avez voulu la création. Pourquoi dans votre vie de déportée ?

Denise Lorach : Eh bien, c'est une possibilité qui m'a été offerte par la ville de Besançon. Bien que je n'aie eu aucun titre pour le faire, sinon ma qualité d'ancienne déportée. J'ai pensé qu'il fallait remplir cette mission en souvenir de tous ceux qui ne sont pas rentrés. Parce que sachez aussi que nos camarades, ceux qui se sentaient mourants — nous étions tous mourants, mais il y a ceux qui sont réellement morts — disaient : « Vous direz au monde, vous ferez savoir ce que nous avons vécu, vous ferez savoir quelle a été notre vie misérable et notre fin ». Et c'est pourquoi j'ai pensé qu'il m'incombait, puisqu'on m'offrait cette possibilité, de créer ce musée pour lequel j'ai choisi la devise : « Ne pas témoigner serait trahir ».

François Marcot : Trahir quoi ?

Denise Lorach : Trahir ces morts. Tous les morts, d'ailleurs. Pas seulement les morts en déportation, les morts par exécution, les morts dans les combats de la Résistance. Tous ceux qui ne sont pas là pour jouir de la paix retrouvée, de la liberté retrouvée. Toujours cette liberté dont je vous parlais. Il s'agit de ne pas trahir les morts, de ne pas trahir ceux qui ont souffert, ceux qui ont combattu et qui ont disparu.

Lettre de Pierre Tourneux à la fille de Robert Bassan, 18 septembre 1945.

18 Sept. 45

Pierre Tourneux
15. Fbg. Faraguez
Besançon Doubs

à Mme Bassan

Lettre sur Robert Bassan

Chère Mademoiselle,

Je savais qu'un jour j'aurais à vous écrire -

Mais, hélas, rien ne pressait - J'ai bien connu votre père - Je l'ai vu pour la première fois à Wittlich en Décembre 42 et pour la dernière fois à la prison de prévention de Breslau au début de Juin 44. A cette date il n'était pas encore jugé mais allait l'être. J'ai appris deux mois plus tard qu'il avait été condamné à mort et transféré à la prison d'exécution de Breslau Klestchka - Bien que je me sois souvent enquis, à chaque nouvelle arrivée de camarades je n'ai jamais rien pu apprendre de plus - J'avais d'ailleurs moi-même été un certain temps à la prison de Klestchka et il était très difficile d'obtenir des renseignements sur les condamnés à mort. L'aumônier qui, seul, aurait pu nous donner peut-être quelques nouvelles n'avait pas le droit de venir nous voir - Les cafards étaient des Tchèques affolés qui parlaient mal l'allemand et changeaient toutes les semaines -

Faut-il vous dire que le lieutenant Bassan était un de nos camarades les plus aimés et les plus recherchés - Cela a l'air d'une formule, mais vous qui le connaissez si bien vous le croirez sans peine - On aimait en lui son prestige, ses yeux brillants qui fascinaient les gardiens et que je lui ai toujours connus, sa gaieté, son moral qu'aucune épreuve n'avait pu abattre, cette force qu'il avait en telle abondance qu'il l'insufflait à tout son entourage ; on l'aimait parce qu'il avait tellement vécu et tellement su vivre, parce qu'il



© Musée de la
Résistance et de la
Déportation

7
tribut à la Résistance, d'aider comme d'autres avaient aidé son fils - et que - quoiqu'il arrive désormais il était heureux d'avoir agi comme il l'avait fait. -

Croyez que je ne l'oublierai pas. Il n'est pas de ceux qui se laissent oublier -

Croyez aussi que je partage votre deuil.

Mon jeune frère, lieutenant de chars dans l'armée de Delattre s'est fait tuer devant Thann - Mes deux plus chers amis sont morts au feu l'un à Gérardmer, l'autre dans le maquis de Montpellier.

J'aimais votre père de mettre toute cette beauté dans notre vie de prisonnier.

Permettez moi de souffrir de sa mort, et d'en être fier avec vous.

Signé : Pierre Tourneux.

P.S.

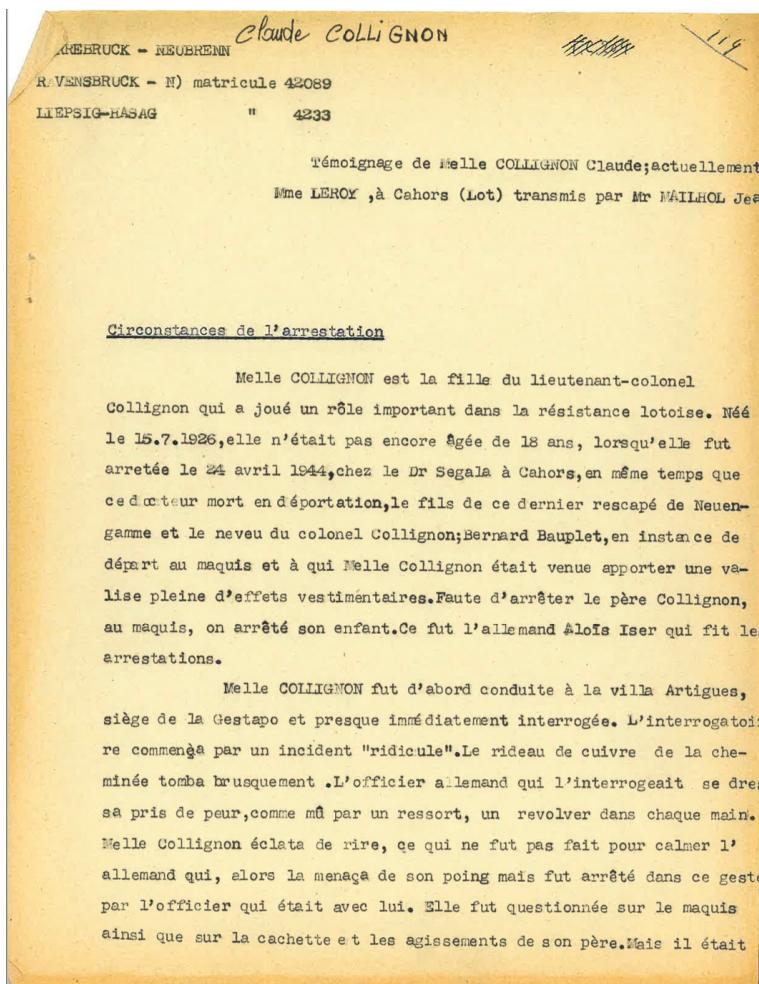
J'aimerais savoir ce que sont devenus vos frères, et que vous avez retrouvé d'autres amis de votre père.

Schneider serait-il rentré ? Aviez-vous pu avoir déjà quelques nouvelles détaillées ?

J'attendais de Normand qu'il me donne votre adresse, et aussi d'avoir repris un peu de force, pour vous écrire.



Témoignage de Claude Collignon, 1948

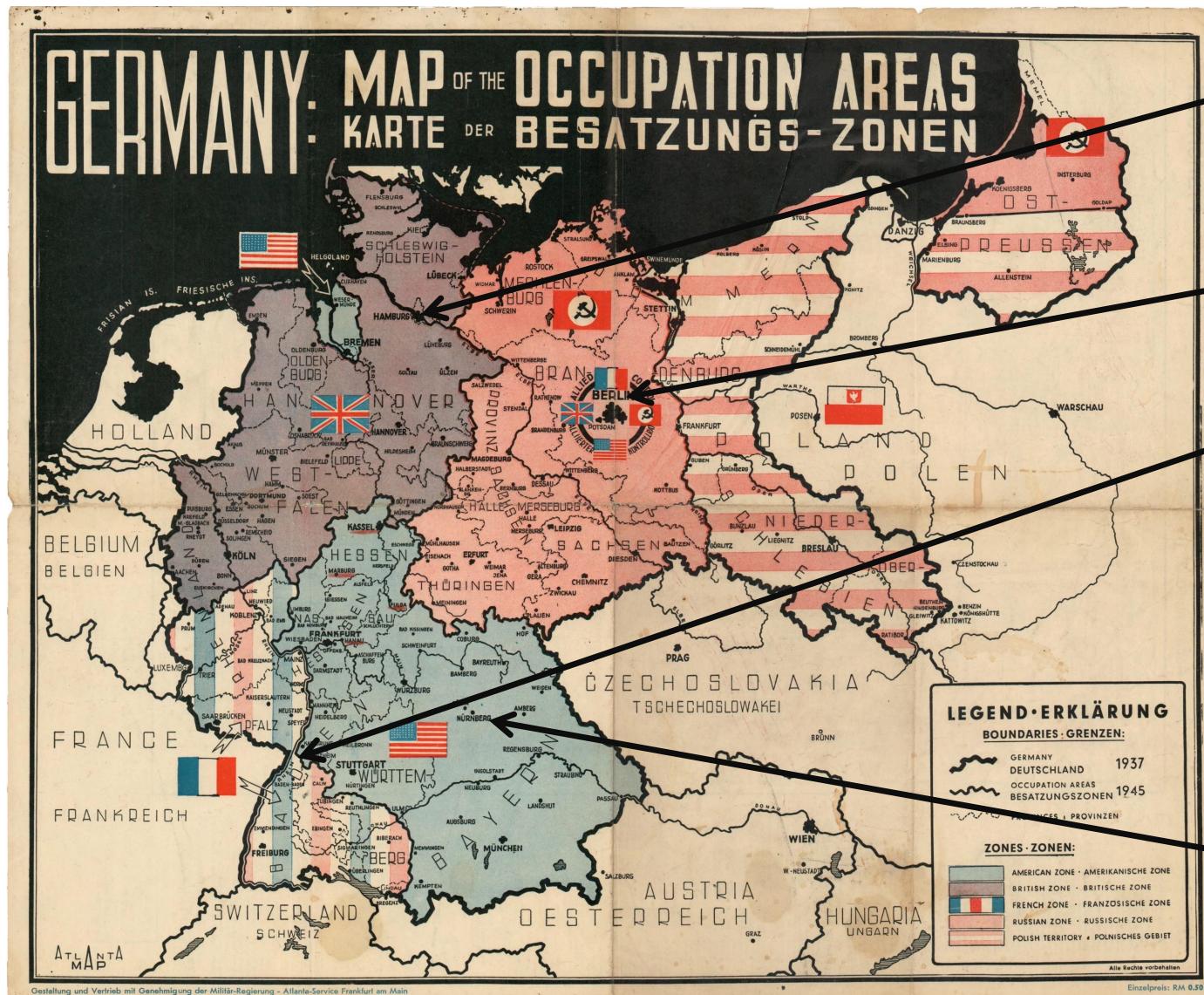


Etat physique: Melle Collignon dont le poids était de 52 kgs avant la déportation ne pesait plus que 38 kgs à la dernière visite médicale à Liepzig. Elle reprit 10 kgs de poids durant son séjour chez les Américains à Grimma et pesait 48 kgs à son retour à Cahors. Melle Collignon est pensionnée à 40%. Elle se sent physiquement encore très diminuée. Une

- 15 -

pièce signée par le chef du 1er Bureau, Peyrot, porte la nature et la description de l'invalidité: "Infirmités ouvrant droit à pension: cicatrice occipitale gauche de 4 cm 5 avec syndrome subjectif des traumatismes craniens: céphalées, vertiges. Epreuves rotatives mal supportées. Vestibules hypoexcitables". "Infirmités n'ouvrant pas droit à pension: neurotomie cardio-vasculaire. Coeur irritable. Tachycardie émotive? Troubles pulmonaires discrets. Expiration soufflante au sommet droit."

JUGER



🇬🇧 **Hambourg** : British Military Court

🇷🇺 **Berlin (Pankow)** : Tribunal Militaire Soviétique

🇫🇷 **Rastatt** : Tribunal Général

Tribunaux alliés dans les zones d'occupation en Allemagne en 1945

🇺🇸 **Nuremberg** : International Military Tribunal

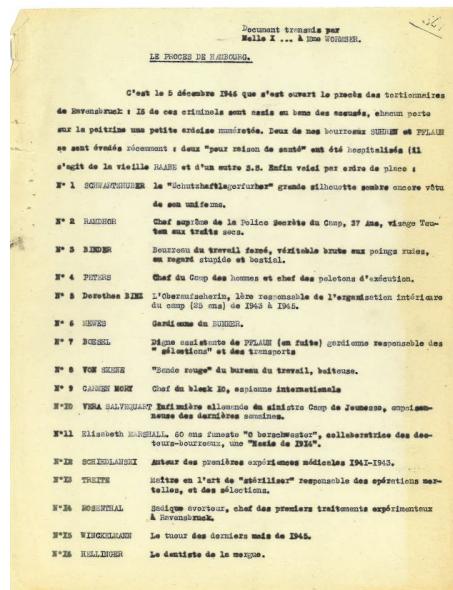


France Rastatt : Tribunal Général

Les différents tribunaux en Allemagne

 Zone britannique - Hambourg	 Zone française - Rastatt	 Zone américaine - Nuremberg
Instructions militaires supervisées par le <i>Judge Advocate General</i> (JAG) Investigations menées par le <i>British War Crimes Liaison Groups</i> Groupe de recherche spécifique sur les médecins nazis dirigé par le capitaine Somerhough et auquel contribue François Bayle.	Tribunal de première instance, cour d'appel, cour de cassation et tribunal international (loi n°10). Présidé par Georges Gary puis Yves Lemerle.	Tribunal militaire international Ouverture le 20 novembre 1945 – Jugement le 1 ^{er} octobre 1946 Procureur général : Robert H. Jackson (US) Président : Lord Justice Geoffrey Lawrence (UK) Procureurs : François de Menthon et Auguste Champetier de Ribes (Fr), Hartley Shawcross (UK), Roman Andryevich Rudenko (URSS). Juges : Francis Biddle (UK), Henri Donnedieu de Vabres (Fr), I.T. Nikitchenko (URSS).

Germaine Tillion, observateur au procès des responsables du camp de concentration de Ravensbrück à Hambourg (1946-1947)



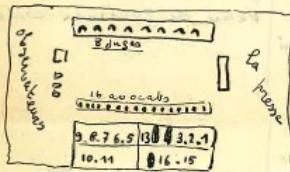
Seize accusés, responsables et gardiens : Johann **Schwarhuber** (*Schultzhafelagerführer* du camp), Ludwig **Ramdhor** (chef de la police secrète du camp), Gustav **Binder** (chef du travail), Heinrich **Peters** (chef du camp d'hommes), Dorothea **Binz** (*Oberaufseherin*), Margarete **Mewes** (*Aufseherin* du Bunker), Greta **Bösel** (*Aufseherin*), Bugenia **von Skene**, Carmen **Mory** (*Blockhova*), Vera **Salvequart** (*Blockhova* du Jugendlager), Elizabeth **Marschall** (*Oberschwester*), le docteur Gerhard **Schiedlausky**, le docteur Percy **Treite**, Rolf **Rosenthal** (médecin), le docteur Martin **Hellinger**, et Adolf **Winckelmann** qui décède au cours de l'instruction.

Compte rendu des premières journées du Procès des Criminels de Ravensbrück

jeudi 5 Décembre 1946

10 heures du matin - Nous sommes dans une salle pas très grande, inénormément éclairée, d'un côté il y a un banc surélevé pour les juges, en face un banc également un peu plus bas pour les accusés, devant eux ci, en contrebas tous les avocats, à droite des juges une petite table pour le bémoin à côté de la table des interprètes, devant eux les observateurs officiels, en face l'accusateur, Procureur anglais, et dernière enfin la presse.

Au dessus, sur quatre côtés, quatre peintures bibliques pour le public qui est très peu nombreux.



Les accusés. Je n'ai pas reconnu Heinrich Petz, gardien chef du camp des hommes ni les docteurs Rosenthal et Schmidlauski, mais voici les noms des accusés avec le numéro qui correspond à l'ordre dans lequel ils passeront jugement.

1. Johann Schwartzhuber, schultz hafte lagernhalter
2. Ludwig Ramohr
3. Gustav Binder
4. probablement Petz
13. dr Treibe
5. Bing
6. Meves l'aufseherin du Bunker qui a tué de sa main 200 prisonniers
7. Greta Boesel Arbeitsausatz
8. Von Skene prisonnière travaillant à

Remarques personnelles

En entrant je remarque d'absence des juges, puis les photographes qui viennent prendre des photos avec leurs appareils dans la salle où des progrès sont en train devant une curiosité intense.

Au bout de quelques minutes je m'assieds et je m'approche de l'accusé pour lui dire que les accusés sont déjà là et du coup je ne vois plus rien.

Tout de suite, des yeux très clairs je reconnais l'obésschweizer. Il n'a pas changé. Ses yeux sont très clairs (je suis tout près d'eux) et il me regarde à son tour. Ces yeux dans ces yeux (en d'autres temps cela m'aurait étonné).

Mary qui s'est approchée de ma table me regarde à son tour, d'autant plus que je suis assis devant la salle, avec les gardes.

Ensuite je reconnais Binder qui n'a pas changé, puis Schwarzhuber puis Treibe, et Winkelman. Ce dernier a beaucoup moins.

à droite l'estomac un grand carbon noir sur lequel se trouvent des chiffres (que j'ai écrit en face de leurs noms).

Ensuite le procureur Stewart commence à lire l'accusation. Il est très bien éclairé, très vif, bien informé. Il est très bien fait un tableau du camp qui est exact. Les juges ont l'air étonnés qui sont très impressionnés. Toute son expression signifie "je ne suis pas à ma place ici".

Notre caméraman nous a fait une longue démonstration (Sylvia Salvesen) qui impressionne beaucoup les juges. Elle parle l'allemand, ça me fait une impression. Il est heureux pour elle que les regards me viennent pas pour elle elle sourit tout de la tête de l'obésschweizer (car c'est Sylvia qui a fait arrêter l'obésschweizer) - Mary grimace horriblement. Elle a l'air d'une dame âgée. Les autres ont l'air accablé.

Demain je vous enverrai ce qu'il y a 150 autres accusés qui seront jugés dans des procès ultérieurs. Je vais me renseigner les juges et vous les enverrai pour avoir des informations sur leurs personnes.

Pour les 16 qu'on juge aujourd'hui il y a seulement des bémoussages envers les accusés pour chaque juge. Je vous enverrai la question juridique dans une prochaine lettre. Fidèlement votre caméraman Kouri.

2

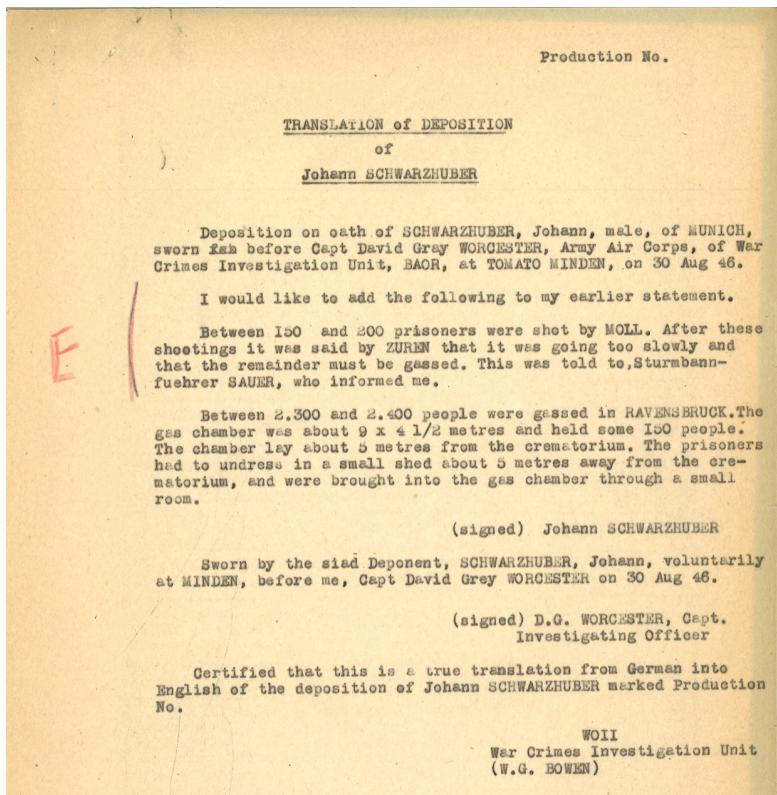
Avant de quitter la salle je vais regarder de près Schwarzhuber et Binder... C'est la première fois que je peux le faire à loisir. Binder a réellement une tête de brute idiote.

Il me fixe avec des yeux de bœuf. Schwarzhuber a une expression plus intelligente. Lui aussi me regarde fixement. Je me demande ce que cet être qui a organisé l'extermination du camp peu bien penser.

Extraits des notes prises sur le vif par Germaine Tillion [Kouri] lors du procès des gardiens du camp de concentration de Ravensbrück à Hambourg (1946-1947).

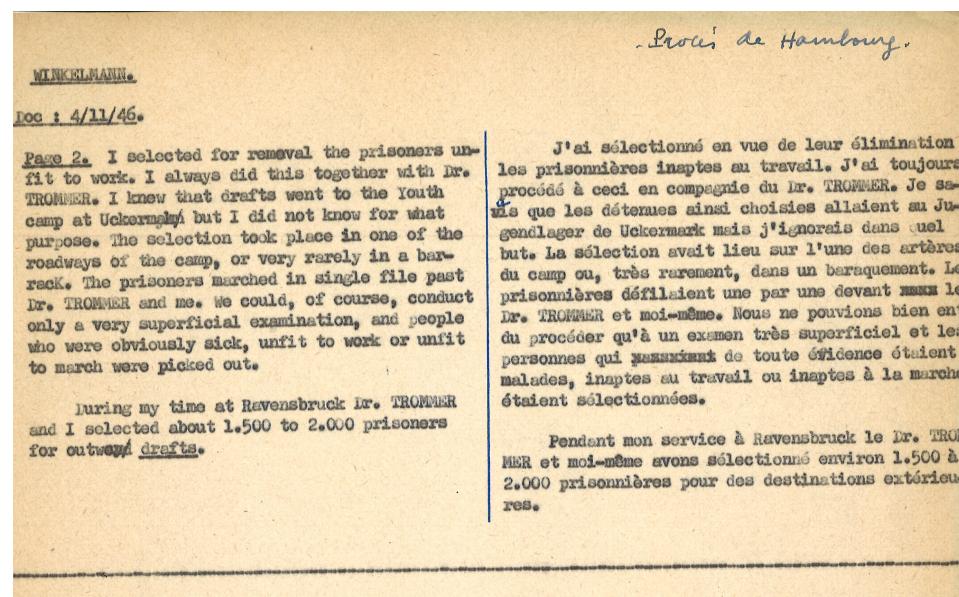
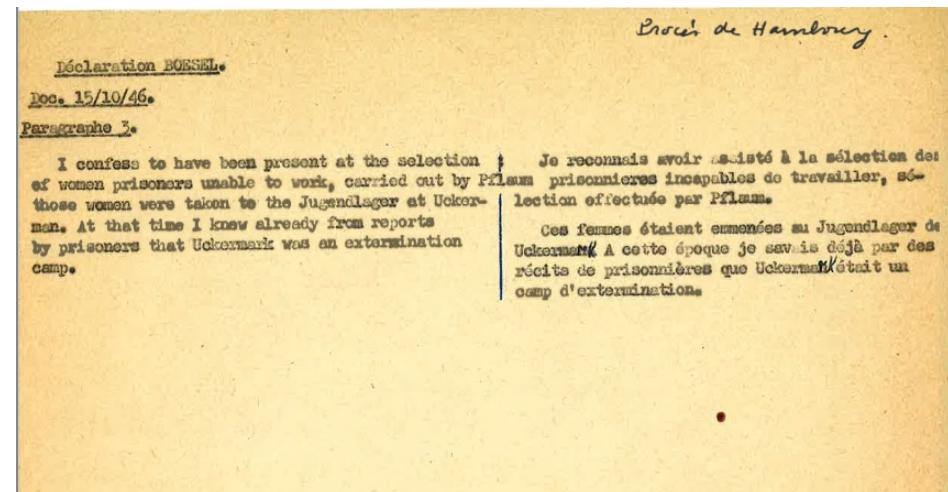
© Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon

« Avant de quitter la salle je vais regarder de tout près Schwarzhuber et Binder... C'est la première fois que je peux le faire à loisir. Binder a réellement une tête de brute idiote. Il me fixe avec des yeux de bœuf. Schwarzhuber a une expression plus intelligente. Lui aussi me regarde fixement. Je me demande ce que cet être qui a organisé l'extermination du camp peu bien penser. »



Dépositions de Schwarzhuber, Boesel et Winckelmann, procès de Hambourg.

© Musée de la Résistance et de la Déportation
de Besançon



Le verdict de culpabilité a été rendu le matin.

Culpabilité pour tous les accusés. Les avocats ont plaidé pour demander les circonstances atténuantes et le tribunal cet après-midi à rendu son verdict, prononçant la peine de mort pour SCHWARZHUBER, RAMDOHR, BINDER, BINZ, BOESEL, Carmen MORY, SALVEQUART, MARSHALL, SCHIEDLANSKI, TREITE, ROSENTHAL, quinze ans de prison pour PETERS et HELLINGER, dix ans pour MEWES et von SKENE. La peine a été sévère en ce qui concerne TREITE et MORY qui avaient fait comparaître beaucoup de témoins favorables, jetant un doute sur la véracité des charges qui pesaient contre eux, tous deux ont été très énergiquement défendus.

La mort du Dr. WINKELMANN, le grand responsable des sélections pour la chambre à gaz, mort survenue il y a deux jours par angor de poitrine a éteint l'action en ce qui le concerne mais d'après

la peine infligée à tous les médecins du camp, il est plus que probable qu'il aurait été condamné à mort et qu'ainsi le premier procès des gardiens du camp de Ravensbruck se serait terminé par douze condamnations à mort sur seize accusés.

Le verdict

Aline Chalufour,
Adjointe au Procureur
britannique à Monsieur
le Garde des Sceaux,
ministre de la Justice
(Paul Ramadier),
Rapport n°4, 3 février
1947.

© Musée de la Résistance et de la
Déportation de Besançon

Dépositions des témoins et débats contradictoires

La dernière semaine a été en partie consacrée aux dépositions de trois Françaises, Melle HEREIL, LE COQ et le Dr LE PORZ, toutes trois au bloc 10, dit des tuberculeuses et des folles. Melle LE PORZ, médecin, a témoigné avec fermeté et a gravement accusé le médecin chef de l'hôpital, de TREITE ainsi que la surveillante détenue Carmen MORY, déjà sérieusement mise en cause par les deux infirmières, Melles HEREIL et LE COQ. MORY a tenté de créer des incidents en insultant les témoins mais n'y a pas réussi.

La procédure de l'interrogatoire contradictoire par les avocats de la défense ne laisse pas de troubler la plupart des témoins qui n'y sont pas habitués et n'en comprennent pas l'utilité, il est vrai que certains avocats allemands en profitent pour insinuer des faits désobligeants qui donnent aux témoins l'impression de se trouver elles-mêmes soupçonnées sinon accusées. Le bon effet de certaines dépositions comme celle de Melle VAN DEN BOOM de Bruxelles s'en est trouvée diminuée, cette dernière n'a pas toujours compris la nécessité de répondre aux questions avec objectivité et brièveté.

Aline Chalufour,
Adjointe au Procureur
britannique à Monsieur
le Garde des Sceaux,
ministre de la Justice
(Paul Ramadier),
Rapport n°2, 19
décembre 1946.

© Musée de la Résistance et de la
Déportation de Besançon

Justice ou vérité ?

Le souci primordial du Ministère public britannique est d'apporter au tribunal la preuve irrécusable des mauvais traitements et des morts qui en sont la conséquence, mais on a parfois l'impression de passer à côté du vrai procès et de la signification qu'il prend dans l'ensemble du plan nazi d'extermination des élites de résistance; on peut toutefois espérer qu'il se dégagera, au cours des semaines suivantes, autre chose que des discussions sur les bals de coupe supplémentaire distribués ou non, et autres détails sans portée réelle à côté du nombre des victimes du camp de Ravensbruck.

Aline Chalufour, Adjointe au Procureur britannique à Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la Justice (Paul Ramadier), Rapport n°4, 3 février 1947.

© Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon

Justice ou vérité ?



« Quant au reste, à cette malgré tout dérisoire confrontation entre le crime et sa réparation, entre la violation de la justice et son rétablissement — confrontation que nous sommes seules au monde à pouvoir faire —, eh bien, c'est la rançon de la vie. Nous sommes vivantes, tant pis pour nous. »

Germaine Tillion, « Le procès des assassins de Ravensbrück » in *Voix et Visages*, n° 7, mars 1947

« Car pour chaque agonie, il y eut une collaboration de plusieurs assassins. »

Germaine Tillion, « Le procès des assassins de Ravensbrück » in *Voix et Visages*, n°7, mars 1947

Voix et Visages, n°5, Janvier 1947, La Contemporaine

<https://argonnaute.parisnanterre.fr/ark:/14707/6gswxt2zmnb0>

Joseph de La Martinière, témoin au procès des criminels d'Hinzert à Rastatt (juin-octobre 1948)

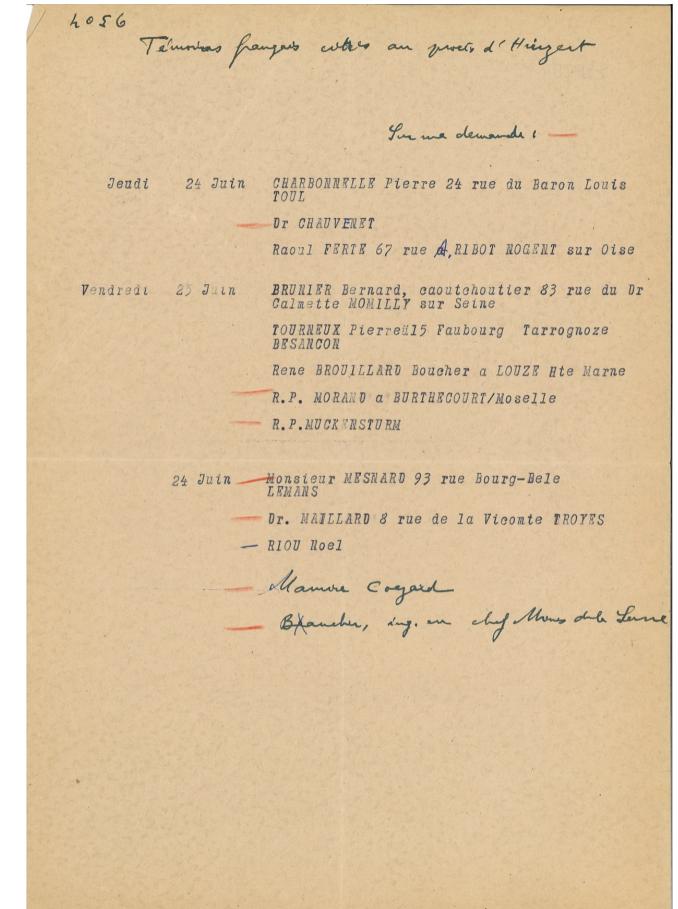


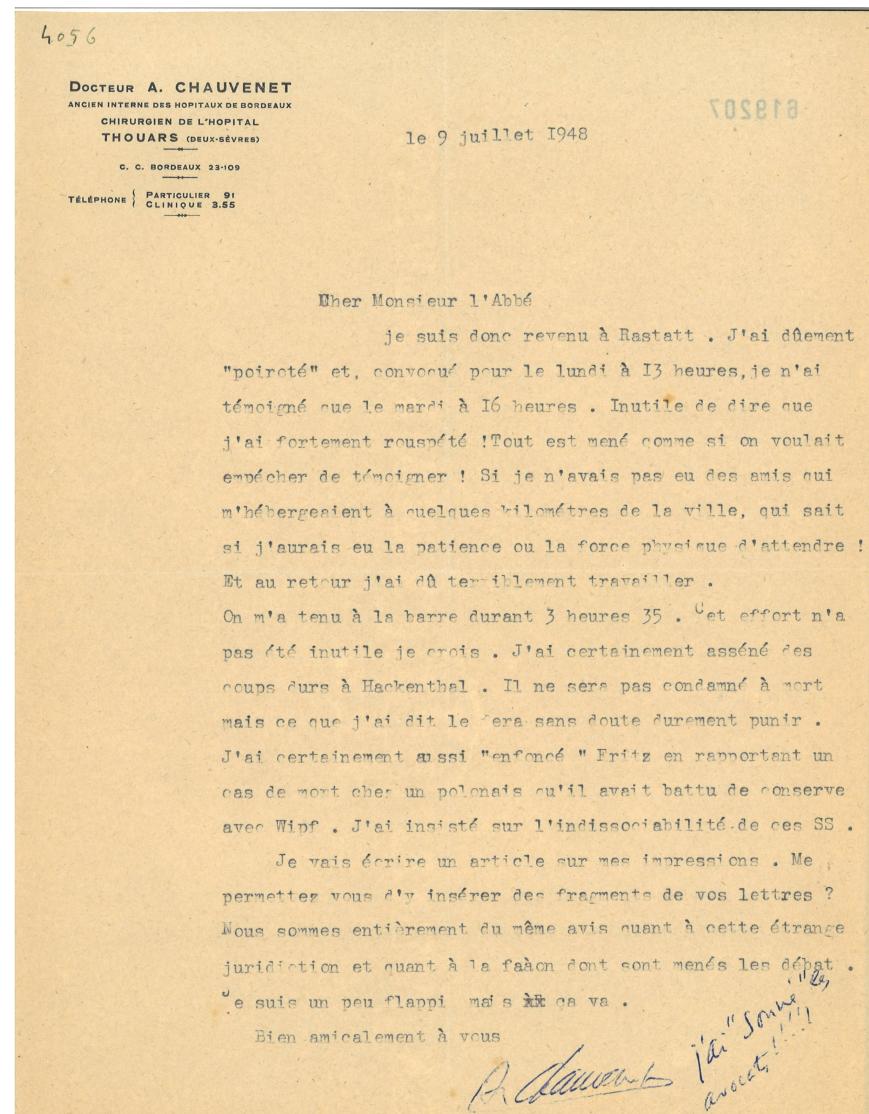
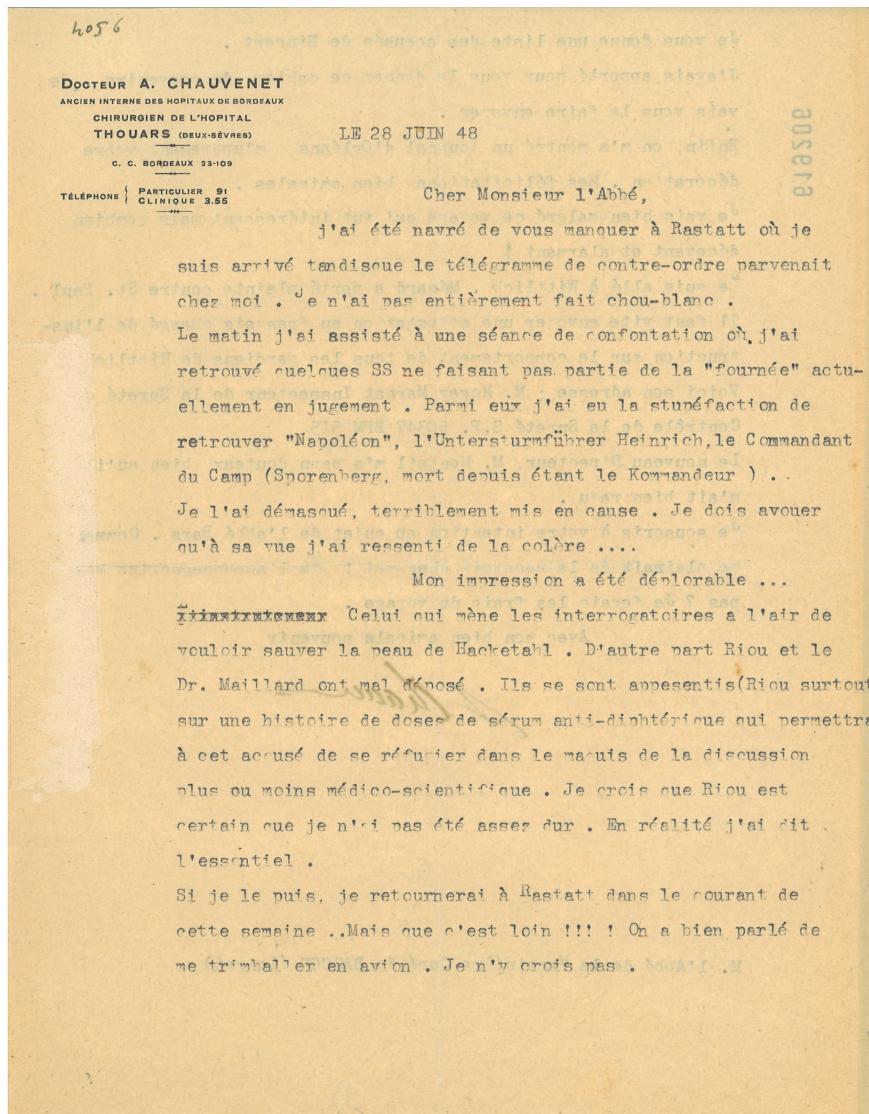
*A l'audience du Tribunal Général
M. l'abbé de La Martinière
dépose comme témoin au procès
des gardiens du camp d'Hinzert.*

Déposition de l'abbé Joseph de La Martinière au procès des gardiens du camp d'Hinzert, Tribunal Général de Rastatt, 18 juin 1948.

Photographie de presse, brochure « La France en Allemagne », juin 1948.

© Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon





Préambule

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations.

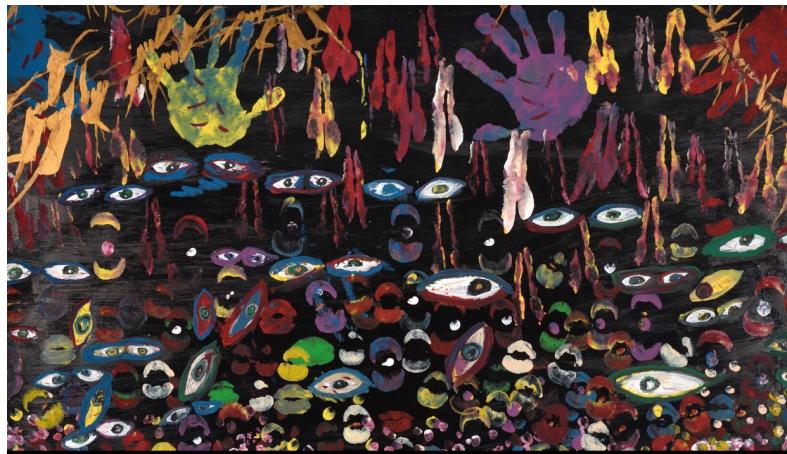
Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Considérant que les Etats Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement.

L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme
comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Préambule de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, 10 décembre 1948

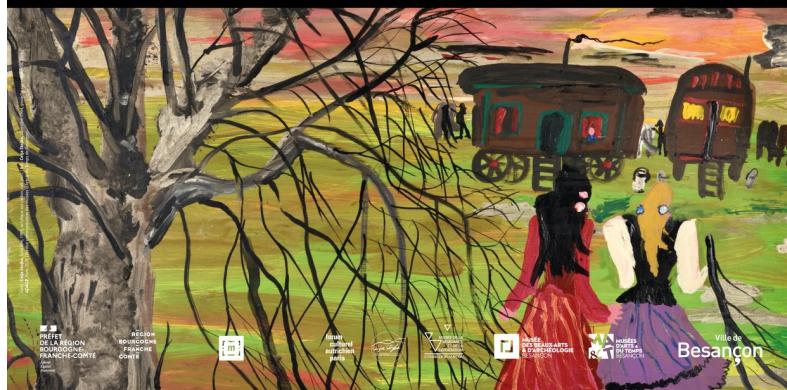


Ceija Stojka

"Garder les yeux ouverts"

**musée des beaux-arts
& d'archéologie de Besançon**
exposition / ateliers / visites guidées / concerts
musée de la résistance
et de la déportation de Besançon
projections / conférences

**27 fév. –
21 sept.
2026**

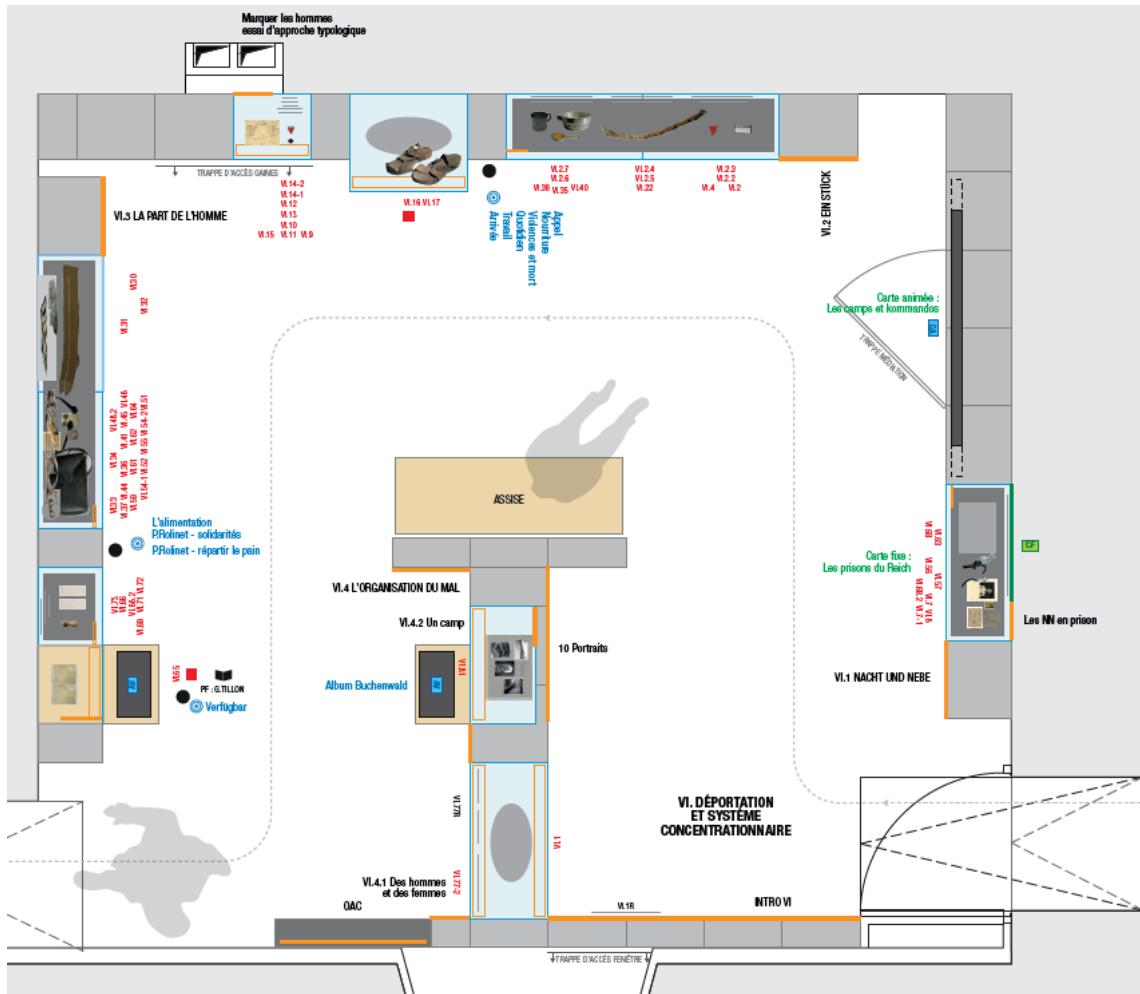


Survivre. Témoigner. Juger (1944-1948)... en parcourant le musée



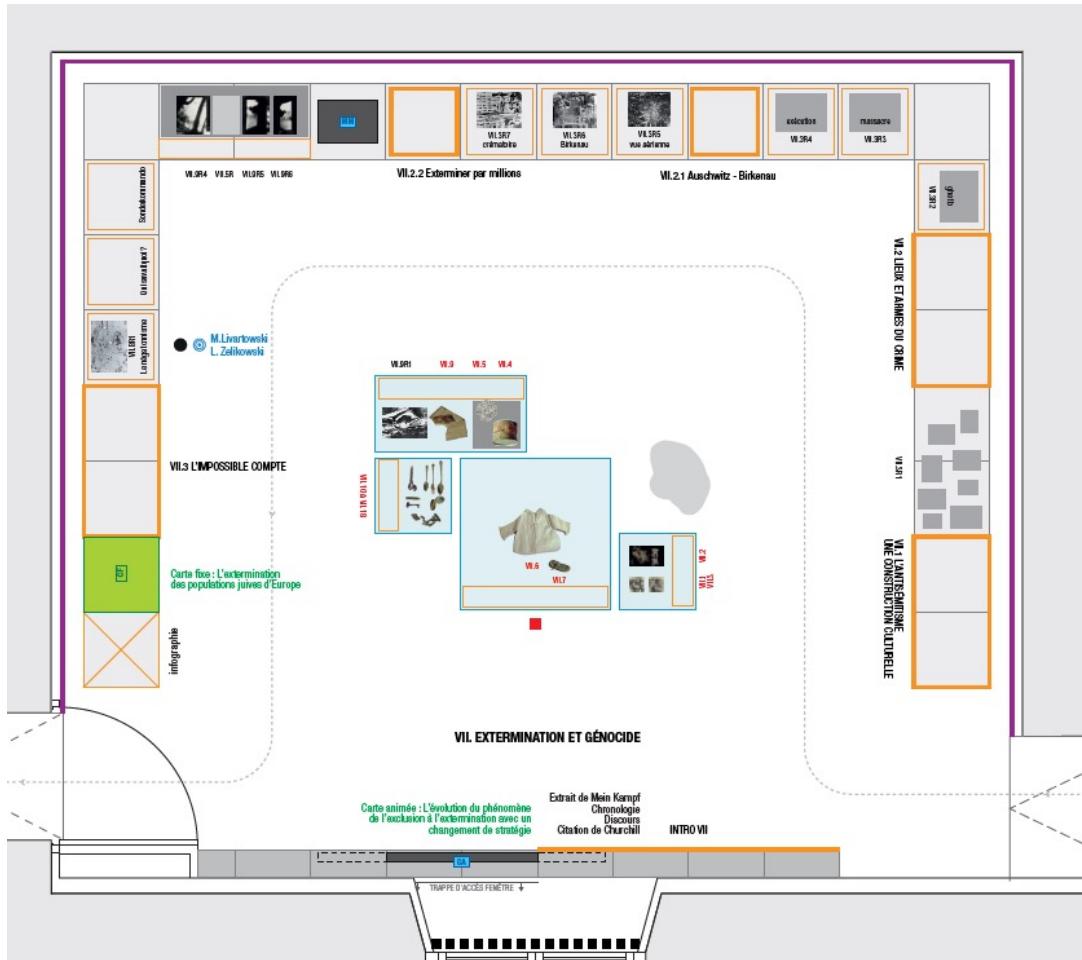
1. L'Allemagne nazie dans l'Europe des années 1930
2. L'effondrement, 1940
3. Les Français sous Vichy et l'Occupation, 1940-1944
4. Des résistances à la Résistance, 1940-1944
5. Persécution et répression, 1940-1945
6. Déportation et système concentrationnaire, 1933-1945
7. Extermination et génocide, 1933-1945
8. La fin ? Libérations, 1944-1945
9. Reconstruire, transmettre, hériter

Survivre. Témoigner. Juger (1944-1948)... en parcourant le musée



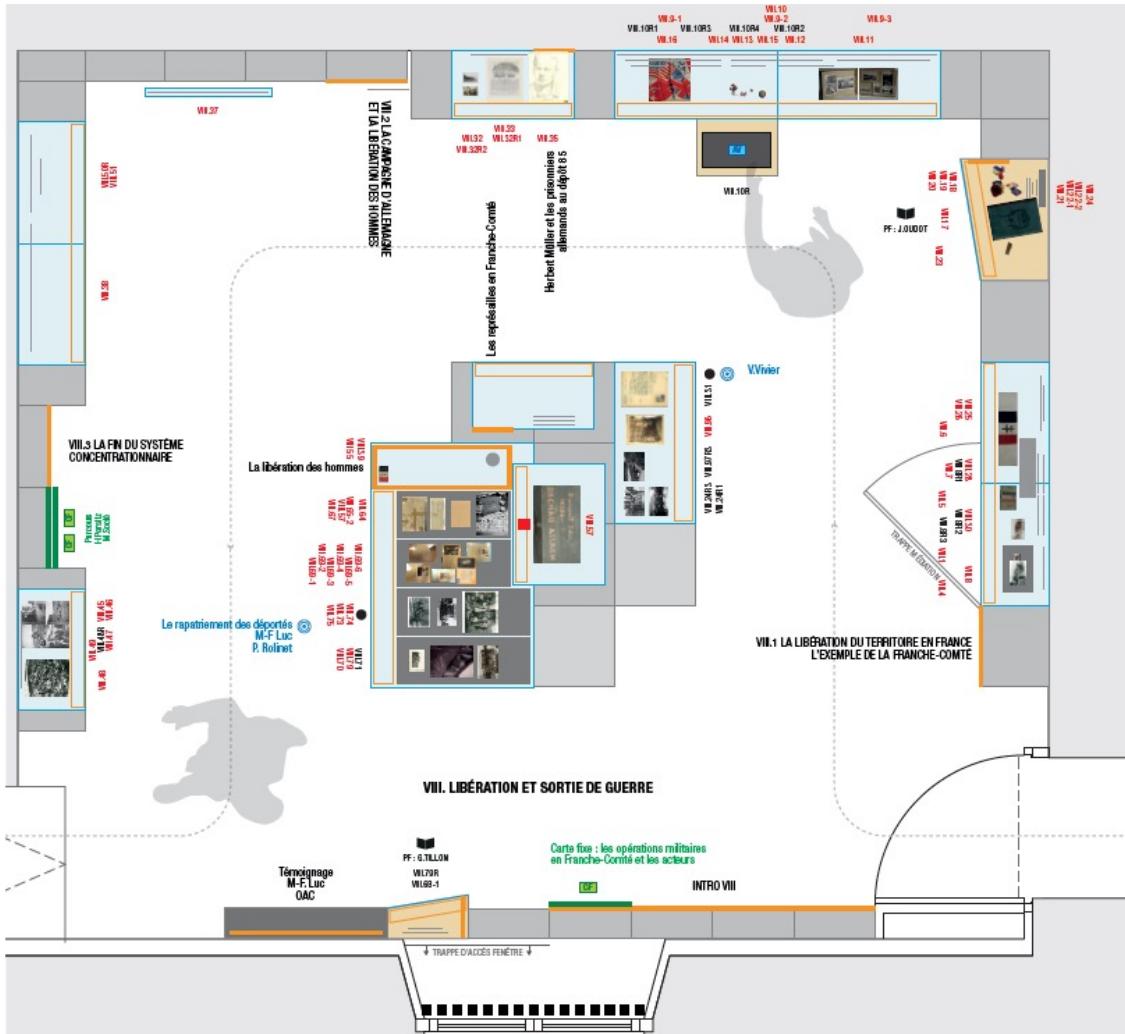
- Le Verfügbar aux enfers
 - Recettes en acrostiche
 - Photographies des lapins
 - Survie intellectuelle, morale, l'art en déportation (espace spécifique)
 - Survivre physiquement
 - Carte du système concentrationnaire nazi

Survivre. Témoigner. Juger (1944-1948)... en parcourant le musée



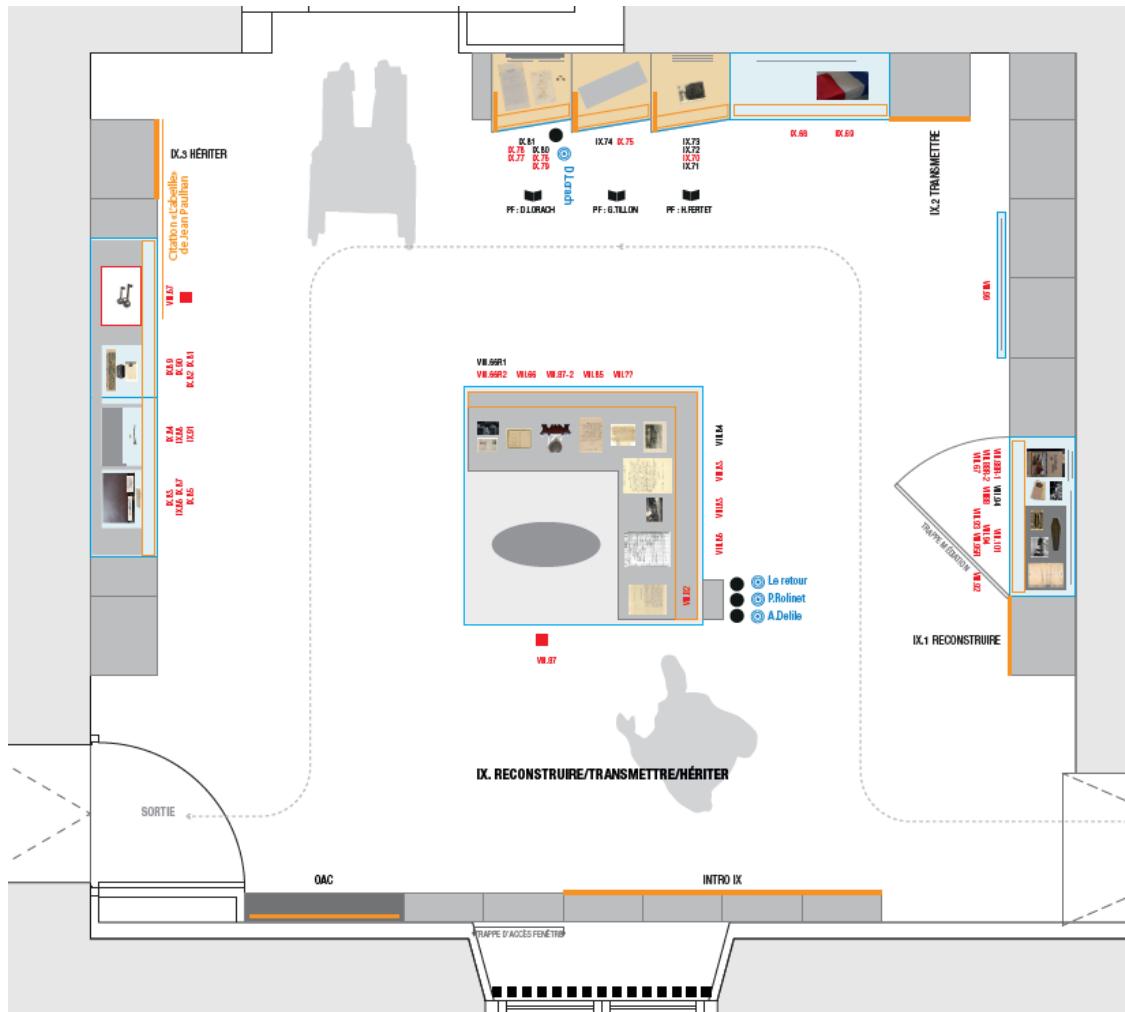
- les photographies clandestines du Sonderkommando d'Auschwitz
 - Carte des centres de mise à mort

Survivre. Témoigner. Juger (1944-1948)... en parcourant le musée



- l'ouverture et la découverte des camps
 - La recherche des disparus et la quête des témoignages
 - les retours et les missions de rapatriement

Survivre. Témoigner. Juger (1944-1948)... en parcourant le musée



- Les procès
 - Le parcours et l'engagement de Denise Lorach pour le musée (voir aussi entrée du musée), la transmission
 - Les premières écritures, la connaissance